



**Compte-rendu de la Réunion
tenue le samedi 27 novembre 2004
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M^{me} de La Chapelle
M. Desjeux
M^{me} Pierrard

Vice-présidente
Secrétaire Général
Trésorière

et

M^{mes} de Confevron, de Crozes, Demsar, Desmangeot, Simon, Védrine, Wiener,
M^{lle} Coutin,
MM. Duval, Gautier, Huwaert, Mésognon, Noyé, Turpault.

Étaient excusés :

MM. Chomette, Hamann, Majewski et Spitzer.

Après le déjeuner habituel, la Vice-présidente ouvre la séance :

I - La vie du Cercle

- *Des Nouvelles du Président :*
Nous ressentons son absence et formulons des vœux pour qu'il se porte mieux et espérons pour guérison.
- *Travaux à Ste Marguerite :*
Le Cercle est intervenu auprès du Préfet de Police et du Maire du 1^{er} arrondissement à propos des travaux effectués au cimetière Ste Marguerite. L'objet de ces travaux n'est pas clair ; on ne sait pas ce que sont devenus les quelques 800 débris de squelettes qui ont été récoltés.
La tombe de Louis XVII a été ouverte et ensuite refermée. Dans quel but ? Probablement un prélèvement a été effectué. Si le résultat avait été concluant on l'aurait certainement su.
- M. Delorme intervient régulièrement sur un forum Internet « *Histo-Forum* ». Il y a fait un certain nombre de communications au sujet de Louis XVII. M. Noyé a même été menacé après sa participation à ce Forum.

II - État des Recherches

- *par Mme Védrine*

La Survivance :

1. Lettre de Chateaubriand à Mme Récamier :

« Le 29 août (1830) , j'allais dîner chez Mme de St Leu (l'ex-Reine Hortense). » La Reine Hortense montre à Chateaubriand quelques reliques vestimentaires de Napoléon.

« Que Mme de St Leu s'enthousiasme pour cette friperie, c'est tout simple, mais les autres spectateurs ont besoin de se rappeler les manteaux royaux déchirés de l'ongle napoléonien. La famille Bonaparte ne peut se persuader qu'elle n'est rien ; aux Bonaparte il manque une race, aux Bourbons un homme ; il y aurait plus de chances de Restauration pour ces derniers, car un homme peut tout à coup survenir, et l'on ne crée pas une race. »

Quel homme en 1830 peut « survenir tout à coup », comme l'héritier des Bourbons ? Charles X et le

duc d'Angoulême ont abdicé en faveur du duc de Bordeaux qui a 10 ans. Aucun des trois ne peut « survenir tout à coup », puisqu'ils sont là, en exil. A qui Chateaubriand pense-t-il ?

2. Interrogatoire de la Veuve Simon, au ministère de la Police – 16 novembre 1816 – extrait du procès-verbal :

....« Enfin, qu'elle avait vu le jeune Prince, il y a eu onze ans au mois de juillet dernier ; qu'il est entré, ayant à ses côtés ~~un jeune nègre~~ (barré sur le P.V), un nègre d'environ 20 ans ; dans une salle des Incurables, où elle se trouvait avec 18 personnes de la maison, qu'il passa devant elle, ne la nomma point, la salua en portant la main à son cœur et en lui faisant signe de garder le silence, qu'arrivé à son lit, sur lequel était un couvre-pieds bleu, il dit : « Je vois qu'on ne m'avais pas trompé. »

la salua en portant la main à son cœur :

Où le jeune Prince a-t-il appris ce salut très particulier, de la main sur le cœur ? A la cour de France, aux Tuileries, avec Simon, sûrement pas. Ce salut nous venons de le voir, abondamment aux USA, au moment des cérémonies du 11 septembre et pour les élections. C'est un salut américain traditionnel.

La piste américaine serait-elle la bonne ?

• *par Mme de La Chapelle*

1. Du Notaire au Vétérinaire : ou aventures picaresques en Belgique.

C'est à la recherche d'un manuscrit de 1799 signalé dans un livre de Jean de Lathuy comme étant en sa possession, que votre vice présidente partit en Belgique le mois dernier. Ce manuscrit inédit pouvait être rangé - par sa date - parmi les premiers textes suggérant une sortie de Louis XVII de la prison du Temple. Il était attribué à Villenave, littérateur et journaliste, républicain prononcé dans sa jeunesse. Hélas, le légitime propriétaire de ce précieux document, M. de Lathuy, magistrat bibliophile de la région de Namur, était décédé en 1998, sans laisser de postérité.

Il était propriétaire d'un château dans la ville de Gembloux, à 20kms de Namur, et de plusieurs dépendances dans le parc dudit château. Tout avait été vendu, mais grâce à la bibliothécaire de Gembloux, qui se trouve habiter une de ces dépendances, je fus mise en relations avec un aimable vétérinaire acquéreur d'une maison mitoyenne, qui avait trouvé par hasard dans une grange le manuscrit du livre de M. de Lathuy.

C'est au cours d'une délicate opération de castration sur un chien que le vétérinaire me fit passer le manuscrit en question. Hélas, le texte de Villenave ne s'y trouvait point, et je dus demander un rendez-vous au notaire chargé de la succession de Jean de Lathuy. De fil en aiguille, et après être passée par les fourches caudines de la légataire universelle, j'appris que tous les livres avaient été vendus à une librairie namuroise, laquelle les détenait toujours, non classés, dans des caisses.

Qu'à cela ne tienne, il fallait patienter : et c'est près d'un mois plus tard que je pus revenir à Namur, le libraire en question ayant mis la main sur le document Villenave, un petit cahier de 31 pages ne payant pas de mine. Ne croyez pas que j'eus l'autorisation de l'acheter, de le photocopier ou même de le photographier ; tout cela risquant de faire perdre de la valeur à l'ensemble de la collection de livres ! Je pus cependant survoler rapidement les 31 pages du cahier. Et après deux bonnes heures de palabre, j'obtins quand même la photocopie d'une page. Tout cela m'apprit une chose : le texte n'était pas de Villenave, la mention de ce nom sur la couverture était d'une écriture bien postérieure, et la citation du passage sur Louis XVII qu'en avait fait Jean de Lathuy n'était pas complète.

Et bien que ce petit manuscrit soit un recueil de calembours, de médisances et de petites histoires concernant surtout des gens de Nantes, le récit mettant en scène Louis XVII et sa sueur semble sortir d'un milieu proche des députés de la Convention. Intéressant, n'est-ce pas ? Mais comme tout ce qui concerne Louis XVII, ce texte soulève plus de problèmes qu'il n'en résout. « Élémentaire, mon cher Watson, » aurait dit l'inoubliable Sherlock Holmes. Il suffit de ne jamais se décourager ! Et donc, nous aurons certainement l'occasion de reparler une autre fois du pseudo « manuscrit Villenave ».

2. L'affaire Petit du Petitval : l'énigme résolue ? Un document inédit :

Les membres du Cercle connaissent bien l'histoire de François Gaspard Philippe Petit du Petitval, massacré avec sa belle-mère, les deux sœurs de celle-ci et deux femmes de chambre, la nuit du 21 avril 1796 dans le parc de son château de Vitry sur Seine, acheté le 24 juin 1791 à Jacques Marie de Vouigny (M^o Chavet, notaire à Paris)

Ancien receveur des fermes à La Rochelle, dont il était originaire, Petitval disposait d'une assez belle fortune ; il avait acheté à Paris en 1786 l'ancien hôtel de Tessé, quai des Théatins, où il s'installa définitivement après la mort de sa femme en 1787. Le couple avait un fils unique, né en 1786, de santé fragile et dont une femme s'occupait constamment. Il mourra d'ailleurs à l'âge de 14 ans.

On a tout dit sur Petitval : qu'il avait corrompu des Conventionnels, financé les Thermidoriens, hébergé Louis XVII à sa sortie du Temple, que sais je encore ? On a attribué le massacre aux membres du Directoire, aux banquiers Michels, à son neveu Dupont du Chambon, bref, l'énigme de sa mort n'a jamais été résolue et a donné lieu aux suppositions les plus extravagantes, surtout de la part des partisans de certains faux dauphins.

Étrangement, ses biographes, Grasilier ou Quilliet, n'ont jamais fait une recherche élémentaire, celle de ses papiers, dont la liste se trouve sur son inventaire après décès, dressé par Maître Boilleau (ET/XVIII/953) le

26 floréal an IV.

Et là, nous nous apercevons d'un fait qui va prendre toute son importance : Petitval avait sept ou huit locataires, hébergés dans une maison située à l'intérieur du parc (dite l'ancien château) avec droit d'usage de la cour intérieure. Tous les baux, existant déjà à l'époque de l'ancien propriétaire, avaient été renouvelés par Petitval en mai 1792.

Une exception cependant : le cas de la ferme du petit Vitry, située à l'entrée du parc, et devant laquelle on passait pour accéder à la grille d'entrée.

Le 3 ventôse de l'an 11, (21 février 1795), quelques mois après sa libération en octobre 1794, Petitval , par acte sous seing privé, renouvelait au fermier le bail précédemment signé par M. de Vouigny le 3 avril 1785. Le nouveau bail prenait effet à la première récolte de 1796. Se méfiant apparemment de son fermier, le bailleur avait demandé à ses parents et beaux-parents d'être cautions solidaires des 17000 livres annuelles à payer.

Et comment ne pas se méfier d'un fermier qui, en 1794, avait été membre du Conseil révolutionnaire de surveillance de Vitry, et à ce titre, était de ceux qui, en prairial de l'an II, avaient fait arrêter le malheureux propriétaire du château ?

Ici, je laisse la parole à M. Duval, qui a continué les recherches à Vitry avec des résultats étonnants ! Mais auparavant, je souligne que les noms des gens de Vitry impliqués dans cette affaire ont été changés, car certains descendants de ces familles subsistent encore.

- *par M. Duval*

L'assassinat de François Gaspard Petit du Petitval.

Ce texte sera publié en intégralité dans un prochain Cahier.

III - Cambacérés

- *par M. Huwaert*

Où il est question de ce qu'aurait prétendu Cambacérés sur l'Enfant du Temple :

- I. Extraits du livre de Jean-Louis Bory « Les cinq girouettes ou servitudes et souplesses de Son Altesse Sérénissime le Prince Archichancelier de l'Empire, Jean-Jacques Régis de Cambacérés, Duc de Parme »

- M. Bory décrit le personnage par cette phrase-clé : « Avoir la prudence de son audace et l'audace de sa prudence ». Veiller à ce que le compromis ne dégénère pas en compromission ; Cambacérés louvoie. Revenons à Louis XVII ;

p118 : « Il obtient le maintien en captivité au Temple de la fille et du fils de Louis XVI, "les individus de la famille Capet" parce que, estime-t-il, "l'expulsion des tyrans a presque toujours préparé leur rétablissement et, si Rome eût retenu le Tarquins, elle n'aurait pas eu à les combattre ». Et lorsque le Dauphin mourra officiellement le 8 juin, il ne sera pas le seul à pousser un *Ouf* de soulagement. Mais l'enfant qui aurait pu être Louis XVII est-il vraiment mort en prison ? Cambacérés a-t-il su la vérité sur cette fameuse énigme, lui qui a déclaré un jour avec force : « Louis XVII n'est pas mort au Temple ».

- **Commentaires :**

Cambacérés fut quand même Président de la Convention le 8 octobre 1794. Il sera également Président des Comités de Gouvernement ; il devait donc s'intéresser, voire s'interroger sur la question Louis XVII.

p327 : « Enfin, le Roi rétablit Cambacérés dans ses droits civils et politiques et dans ses rentes. La raison de la mansuétude de Louis XVIII ? Est-ce parce que Cambacérés aurait connu le véritable sort de Louis XVII. ? Louis XVII ne serait pas mort au Temple ; c'est bien lui le prétendant Charles-Guillaume Naundorff. Mais pourquoi alors ce silence ? Pourquoi n'avoir pas lâché pareil secret bouleversant au moment où Louis XVIII exilait le relapse régicide ? Monsieur le duc n'est pas homme à scandale, à révélation spectaculaire. On sait qu'il est expert dans les précautions muettes. Connaîtra-t-on jamais le fin mot de l'énigme ?

p329 : Il meurt le 8 mars 1824 à 9h1/4 du soir d'un coup de sang. La police fait ses papiers (Talleyrand a brûlé les siens). Il y aura procès intenté par la famille, les papiers lui seront rendus ; sauf ceux présentant un intérêt politique.

- II. Extraits du livre *Cambacérés Mémoires Inédits*, Tome I La Révolution – Le Consulat ; présentation et notes Laurence Chatel de Brancion.

- Chapitre XXVIII – du 4 Prairial au 5 Messidor an III (du 26 mai au 23 juin 1795).

p332 : « Dans le mouvement d'une séance très animée, le Comité de Sûreté Générale vint annoncer que Louis XVII avait terminé sa courte et malheureuse carrière le 20 prairial ou 8 juin 1795. On prétendit que cette mort avait été accélérée, et la malveillance alla jusqu'à soupçonner de ce crime ceux qui avaient alors la direction des affaires publiques. Cette calomnie ne mérite pas d'être réfutée. Si elle avait pu avoir quelque fondement, elle n'aurait jamais atteint les membres du Comité de Salut Public.

Avant le neuf Thermidor, la surveillance sur les enfants de nos rois était exercée par les deux Comités du gouvernement. Après la réorganisation des comités, elle fut confiée exclusivement à celui de Sûreté Générale. Ceux qui le composaient à la mort du jeune roi, étaient par leurs principes et par leur conduite à l'abri de tout

soupons. Il fut d'ailleurs établi par l'attestation réunie de Pelletan, Dumangin et Dessault que le jeune Louis avait succombé par les suites d'une maladie OCCASIONNEE PAR LES MOYENS MIS EN PRATIQUE POUR ANEANTIR SES FORCES MORALES ET PHYSIQUES. Mais on eu le tort de ne s'être point occupé de réparer les forces du jeune prince ».

Cambacérès déclare aussi :

« Les mauvais traitements que lui firent éprouver ces deux misérables (Simon et son épouse) prirent fin le neuf Thermidor.

- *bas de la page 332* : Commentaires de Laurence Chatel de Brancion :

1) « Dessault est mort le 1er juin, soit avant l'Enfant du Temple, et ne peut donc avoir fait une attestation sur la mort de cet enfant. Cambacérès, qui consulte le Moniteur pour confirmer une partie de ses souvenirs, ne peut l'avoir méconnu puisque le Moniteur en fait état.

2) Dans le manuscrit, ces dernières lignes ont été grattées et réécrites au même emplacement. Le procédé est unique : habituellement, lors de corrections, le texte est rayé, et la correction est inscrite au dessus, les ajouts dans la marge.

M^{me} Laurence Chatel de Brancion page 325 n°(2) indique ceci : « Il est douteux qu'il ait conservé des papiers compromettant dans ses bureaux du Comité de Salut Public ou de Législation au premier étage des Tuileries. Il est probablement allé à la rue Chabanais, à quelques centaines de mètres, où il habite un petit appartement.

- Mes commentaires :

Cambacérès parle des mauvaises conditions de détention de l'enfant affectant ses forces physiques et morales. Rien à l'égard d'une possible tuberculose ! Pourquoi les "mauvais traitements" se terminent le 9 Thermidor et pas ensuite ? Cela voudrait dire que l'enfant ne nécessitait pas l'intervention d'un médecin, car la maladie avait occasionné de tels ravages ?

Conclusion selon Cambacérès : L'épuisement de ses forces va entraîner une mort naturelle inexorablement et pas une tuberculose avancée !

IV - Questions Diverses

- Réédition du livre de Henri de Curzon « La maison du Temple à Paris », aux éditions M.C.O.R les héritiers de Salomon, Les Chasteigners 85220 Apremont. Prix 45,50€ + 6,00€ de port. Tél. 02 28 10 00 01.
- Un DVD de l'inhumation du « Cœur de Louis XVII » disponible sur le site de l'éditeur : www.longsetmerveilles.com au prix de 35€ + frais de port.

La séance est levée à 17h10

Le Secrétaire Général



Edouard Desjeux